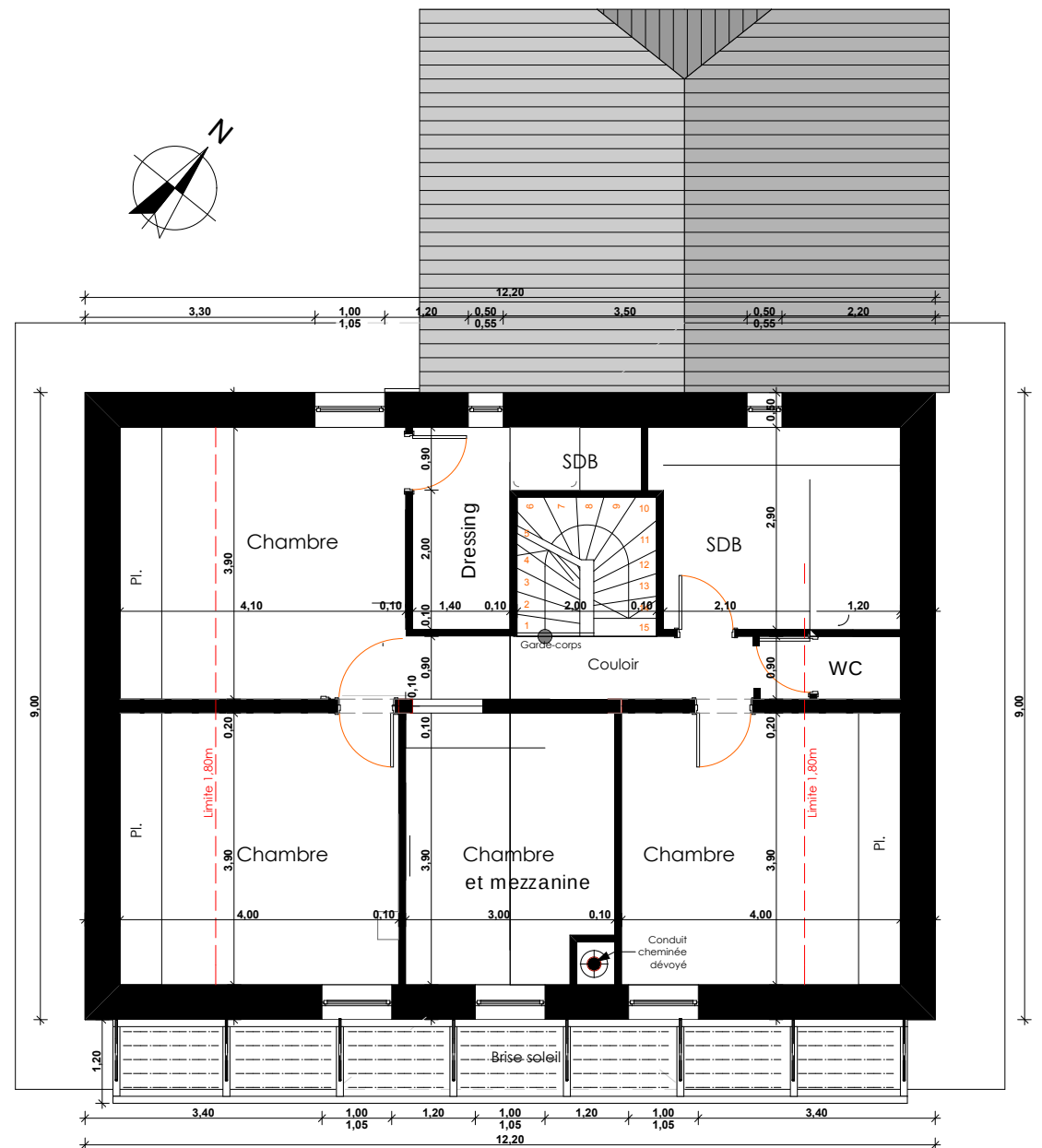




Plan 2ème Etage

Ech: 1/100ème

Nota: ces plans ne sont pas des plans d'Exécution. Ce sont simplement des esquisses. Pour réaliser le projet il faudra déposer un permis de construire et avoir l'autorisation administrative de construire et les recours tiers et administratifs purgés avant de démarrer les travaux. Il faudra également réaliser des plans d'exécution. Le ou les entreprises ayant la responsabilité du chantier devront ensuite vérifier les cotes et faire réaliser une étude de structure béton, une étude de structure bois et métallique, une étude thermique et fluides, une étude de sol ainsi que toute étude et tous éléments nécessaires à la réalisation de l'ouvrage conformément aux normes, DTU, etc. en vigueur. Ces plans sont des plans types et appartiennent à la société naturARCH. Ces plans ne pourront pas être diffusés sans autorisation écrite de naturARCH sous peine de poursuites.